

**COMMUNIQUE DE PRESSE DU GOUVERNEMENT
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le jeudi 26 octobre 2000.

A l'issue de cette réunion, au cours de laquelle le gouvernement a adopté une délibération, vingt-six arrêtés et donné son avis sur un projet de décret, le communiqué suivant est diffusé.

Il s'agit pour l'essentiel de décisions relatives à l'agrément à des stages et à des cours de promotion sociale ou de formation professionnelle continue dans le cadre du programme 2000 de formation proposé par différents dispensateurs (chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers...)

Dans le cadre de sa compétence en matière de desserte aérienne internationale, le gouvernement a autorisé les compagnies aériennes, Air Calédonie International, Air New Zealand, Air Vanuatu, Qantas Airways, Air France, et Japan Airlines à exploiter des services aériens internationaux intéressant la Nouvelle-Calédonie.

Ces programmes contiennent des vols prévus et sont renouvelés selon le rythme de deux saisons aéronautiques «été» et «hiver» qui débutent respectivement à la fin du mois de mars et d'octobre de chaque année. Ces autorisations s'étendent pour la période du 29 octobre prochain au 25 mars 2001.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a également constaté la désignation des membres du conseil d'administration du service médical inter-entreprises. Les membres du conseil d'administration sont nommés pour une durée de trois ans et représentent notamment les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de salariés.

Enfin, le gouvernement a rendu un avis sur le [projet de décret portant modification du code de procédure pénale \(troisième partie : décrets\)](#) et relatif à l'application des peines.

Ce projet a pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre de la réforme introduite à compter du 1^{er} janvier 2001 renforçant la protection de présomption d'innocence et les droits des victimes.

Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie,

Jean LEQUES